

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Maisons-Alfort, le 17 février 2025

Retrait du marché et rappel des téléphones ULEFONE NOTE 16 PRO et OUKITEL WP28 à la suite d'un dépassement de valeur limite de DAS

L'Agence nationale des fréquences (ANFR) a enjoint aux sociétés TESSKONI TECH et BOGDAN CONSTANTIN ECOBICI de procéder au retrait du marché français et au rappel des téléphones ULEFONE NOTE 16 PRO et OUKITEL WP28 à la suite d'un dépassement de la limite de débit d'absorption spécifique (DAS) constaté sur ces modèles. Les distributeurs sont tenus de mettre en œuvre ces mesures de retrait et de rappel.

Dans le cadre de ses missions de surveillance du marché des équipements radioélectriques et du contrôle de l'exposition du public aux ondes électromagnétiques, l'ANFR a contrôlé les débits d'absorption spécifique (DAS) des téléphones ULEFONE NOTE 16 PRO et OUKITEL WP28. Le DAS permet de quantifier l'énergie transportée par les ondes électromagnétiques absorbée par le corps humain.

Des mesures ont été réalisées auprès d'un laboratoire accrédité afin de vérifier la conformité de ces téléphones aux exigences européennes relatives au DAS. Ceux-ci doivent respecter une valeur limite réglementaire de 4 W/kg pour le DAS localisé « membre » évalué au contact du corps.

Les mesures de l'ANFR ont révélé des valeurs dépassant cette limite.

En application du II bis de l'article L. 43 du code des postes et des communications électroniques, l'ANFR a mis en demeure les sociétés TESSKONI TECH et BOGDAN CONSTANTIN ECOBICI, responsables de la mise sur le marché de ces téléphones, de prendre toutes les mesures appropriées pour mettre fin aux non-conformités constatées sur les équipements actuellement sur le marché ainsi que ceux déjà commercialisés. Ces mesures n'ayant pas été prises, l'ANFR a adopté deux décisions administratives enjoignant ces sociétés à procéder au retrait du marché français et au rappel des téléphones ULEFONE NOTE 16 PRO et OUKITEL WP28.

Il incombe aux distributeurs de prendre de leur propre initiative les mesures de retrait et de rappel des téléphones concernés, conformément à l'article R. 20-13-1 du CPCE : « *les distributeurs qui considèrent, ou ont des raisons de croire, que des équipements radioélectriques qu'ils ont mis à disposition sur le marché ne sont pas conformes à la présente section s'assurent que sont prises les mesures correctrices nécessaires pour les mettre en conformité, les retirer du marché ou les rappeler, si besoin.* ». Le retrait de commercialisation et la procédure de rappel s'appliquent aux sites physiques des boutiques mais aussi aux plateformes de ventes en ligne.

Les agents de l'ANFR vérifieront que les équipements ayant fait l'objet d'une décision de retrait ne sont plus proposés à la vente dans tous les circuits de distribution disponibles en France.

Téléphone Ulefone Note 16 Pro

	Limite	Valeur initiale
Version du système		SH1 EEA V10
DAS « membre »	4 W/kg	4,78 W/kg

Téléphone Oukitel WP28

	Limite	Valeur initiale
Version du système		EEA V19_20240105
DAS « membre »	4 W/kg	4,06 W/kg

Les propriétaires de ces téléphones sont invités à les rapporter à leur point de vente.

Pour plus d'informations :

- [Publication des analyses de mesures DAS réalisées en 2022](#)
- [Tout savoir sur le DAS](#)
- [La vidéo illustrant la méthode utilisée par les laboratoires accrédités pour mesurer le DAS](#)

Retrouvez l'ensemble des mesures de DAS des téléphones réalisés par l'ANFR en open data sur notre site : <https://data.anfr.fr>

Contact presse ANFR : presse@anfr.fr - tél. 07 86 20 11 33